

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUN 2018**

Délibération
n° 2018.06.254

**Pôle Economique
Sud de l'Angoumois
(PESA) - Cession de
terrains à la société
Duval Développement
Atlantique**

LE VINGT HUIT JUN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2018**

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Pierre LEGER

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie BERNAZEAU à Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Bernard DEVAUTOUR à Zahra SEMANE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, François ELIE à Patrick BOURGOIN, Joël GUITTON à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Philippe VERGNAUD à Xavier BONNEFONT, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Thierry HUREAU par Pierre LEGER

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Georges DUMET, François ELIE, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Eric SAVIN, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018

**DELIBERATION
N° 2018.06.254**

ZONES D'ACTIVITES

Rapporteur : Monsieur BONICHON

POLE ECONOMIQUE SUD DE L'ANGOUMOIS (PESA) - CESSION DE TERRAINS A LA SOCIETE DUVAL DEVELOPPEMENT ATLANTIQUE

Dans le cadre du projet d'implantation sur la commune de Rouillet Saint-Estèphe de la future base logistique produits alimentaires « frais » et « secs » du groupe INTERMARCHE, qui emploiera environ 400 emplois à l'horizon 2021, un projet de cession est envisagé.

Le projet de construction d'un bâtiment logistique, d'une surface totale d'environ 70 000 m², sera porté par la société DUVAL DEVELOPPEMENT ATLANTIQUE sur le site du PESA (Pôle Economique du Sud Angoumois) dédié à l'accueil d'activités économiques.

La société DUVAL DEVELOPPEMENT ATLANTIQUE souhaite acquérir pour le projet INTERMARCHE une unité foncière composée des parcelles suivantes : H247 à H252, H254 à 266, H270, H273 à H277, H279 à H282, H323 à H325, H334 à H341, H342 à H360, H370, H619, H 643, H644, H1476, H1479, H1485, H1487, H1489, H1491, H1493, H1494, H1496, H1498, H1500, H1513, ZE13, ZE18, ZE296, ZE298, ZE339, ZH188 et ZH13.

La société souhaite signer une promesse de vente avant la vente.

Ces parcelles seront vendues à la société DUVAL DEVELOPPEMENT ATLANTIQUE au prix de 2,5 € HT le mètre carré, pour une surface totale d'environ 228 718 m², augmenté de la TVA à hauteur de 20%, soit 571 795 € HT + 114 359 € de TVA = 686 154 € TTC.

Conformément à l'article L5211-37, l'avis du service des Domaines a été sollicité le 9 août 2017 et a été réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie, emploi du 20 juin 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession à la société DUVAL DEVELOPPEMENT ATLANTIQUE, ou à toute autre société portant le projet pour son compte, des parcelles de terrain susmentionnées au prix de 2,5 € HT le mètre carré, augmenté de la TVA, pour une superficie totale d'environ 228 718 m², étant entendu que la cession de la parcelle H325 est subordonnée à son acquisition (en cours de finalisation) par la collectivité, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les actes à intervenir.

DE CONSTATER les recettes au budget annexe Développement Economique - article 7015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 juillet 2018	<u>Affiché le :</u> 02 juillet 2018



Commune de
ROULLET
SAINT
ESTEPHE

VENTE DE TERRAINS

Présenté par
M Le Président

JF.DAURE

Proposé par
Le DGA

X.HURTEAU

DOSSIER TECHNIQUE

Affaire GA/DUVAL ATLANTIQUE

Date : 28 septembre 2017

ETAT PARCELLAIRE

SITUATION ANCIENNE

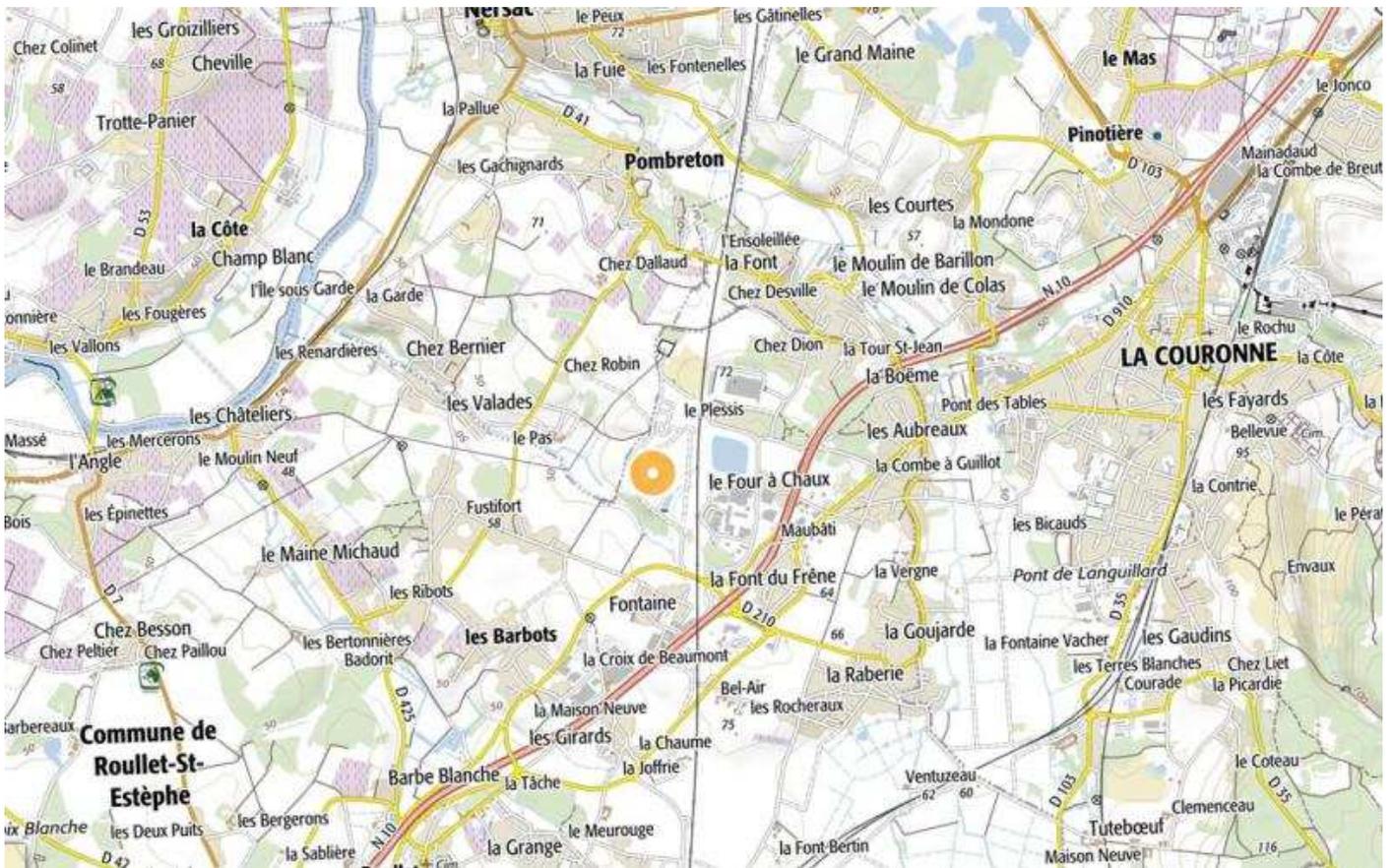
NOMS ET ADRESSE DES PROPRIETAIRES	PARCELLE	COMMUNE	CONTENANCE
<p>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME</p> <p>25 Boulevard Besson Bey</p> <p>16000 ANGOULEME</p>	H 247	<p>ROULLET SAINT ESTEPHE</p>	130 m ²
	H 248		300 m ²
	H 249		830 m ²
	H 250		560 m ²
	H 251		1500 m ²
	H252		350 m ²
	H 254		1240 m ²
	H 255		1090 m ²
	H 256		950 m ²
	H 257		1390 m ²
	H 258		500 m ²
	H 259		1670 m ²
	H 260		3660 m ²
	H 261		1740 m ²
	H 262		810 m ²
	H263		1140 m ²
	H 264		650 m ²
	H265		1330 m ²
	H 266		1383 m ²
	H 270		1505 m ²
	H 273		175 m ²
	H 274		250 m ²
	H 275		135 m ²
	H 276		100 m ²
	H 277		310 m ²
	H 279		2865 m ²
	H 280		500 m ²
	H 281		400 m ²
	H 282		12 720 m ²
	H 323		250 m ²
	H 324		410 m ²
	H 325		490 m ²
	H 334		6810 m ²
	H 335		420 m ²
	H 336		320 m ²
	H 337		260 m ²
	H 338		1900 m ²
	H 339		550 m ²
	H 340		360 m ²
	H 341		590 m ²
	H 342		640 m ²
	H 343		340 m ²
	H 344		2740 m ²
	H 345		140 m ²
	H 346		130 m ²
	H 347		710 m ²
	H 348		190 m ²
	H 349		280 m ²
	H 350		430 m ²
	H 351		590 m ²
	H 352		615 m ²
	H 353		440 m ²
	H 354		190 m ²
H 355	1170 m ²		
H 356	940 m ²		
H 357	1140 m ²		
H 358	1130 m ²		
H359	960 m ²		
H 360	720 m ²		
H 370	1105 m ²		
H 619	155 m ²		
H 643	115 m ²		
H 644	115 m ²		
H 1476	24 900 m ²		
H 1479	14 794 m ²		
H 1485	5 m ²		
H 1487	978 m ²		
H 1489	2352 m ²		
H 1491	1827 m ²		
H 1493	262 m ²		
H 1494	1833 m ²		
H 1496	99 m ²		
H 1498	38 m ²		
H 1500	13 m ²		
H 1513	9633 m ²		
ZE 13	1450 m ²		
ZE 296	20 048 m ²		
ZE 298	16 615 m ²		
ZE 339	9223 m ²		
ZH 188	29 650 m ²		
ZH 13	21 350 m ²		
ZE 18	6120 m ²		

ETAT PARCELLAIRE

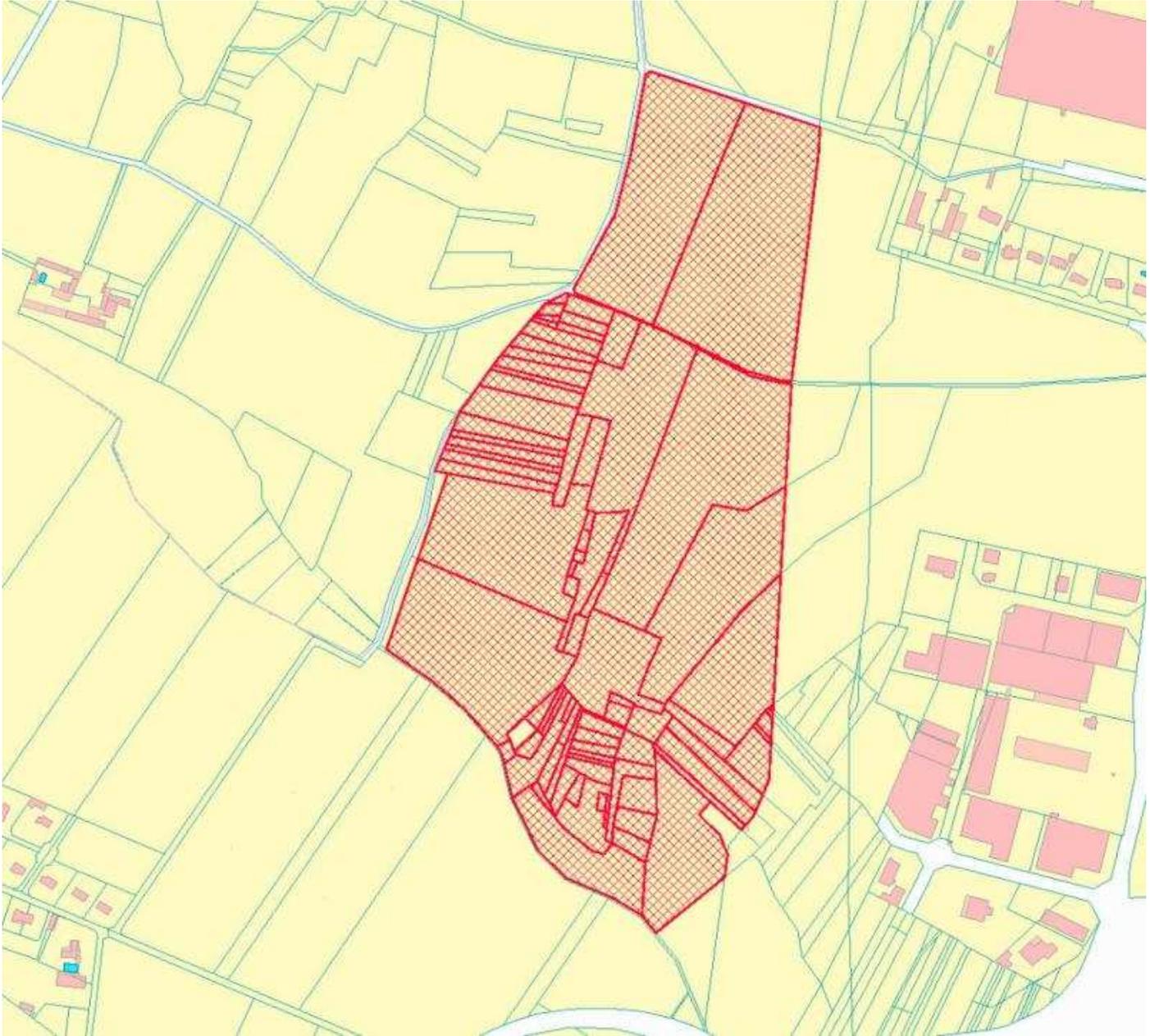
SITUATION NOUVELLE

NOMS ET ADRESSE DES PROPRIETAIRES	PARCELLE	COMMUNE	CONTENANCE
DUVAL ATLANTIQUE	H 247	ROULLET SAINT ESTEPHE	130 m ²
	H 248		300 m ²
	H 249		830 m ²
	H 250		560 m ²
	H 251		1500 m ²
	H252		350 m ²
	H 254		1240 m ²
	H 255		1090 m ²
	H 256		950 m ²
	H 257		1390 m ²
	H 258		500 m ²
	H 259		1670 m ²
	H 260		3660 m ²
	H 261		1740 m ²
	H 262		810 m ²
	H263		1140 m ²
	H 264		650 m ²
	H265		1330 m ²
	H 266		1383 m ²
	H 270		1505 m ²
	H 273		175 m ²
	H 274		250 m ²
	H 275		135 m ²
	H 276		100 m ²
	H 277		310 m ²
	H 279		2865 m ²
	H 280		500 m ²
	H 281		400 m ²
	H 282		12 720 m ²
	H 323		250 m ²
	H 324		410 m ²
	H 325		490 m ²
	H 334		6810 m ²
	H 335		420 m ²
	H 336		320 m ²
	H 337		260 m ²
	H 338		1900 m ²
	H 339		550 m ²
	H 340		360 m ²
	H 341		590 m ²
	H 342		640 m ²
	H 343		340 m ²
	H 344		2740 m ²
	H 345		140 m ²
	H 346		130 m ²
	H 347		710 m ²
	H 348		190 m ²
	H 349		280 m ²
	H 350		430 m ²
	H 351		590 m ²
	H 352		615 m ²
	H 353		440 m ²
H 354	190 m ²		
H 355	1170 m ²		
H 356	940 m ²		
H 357	1140 m ²		
H 358	1130 m ²		
H359	960 m ²		
H 360	720 m ²		
H 370	1105 m ²		
H 619	155 m ²		
H 643	115 m ²		
H 644	115 m ²		
H 1476	24 900 m ²		
H 1479	14 794 m ²		
H 1485	5 m ²		
H 1487	978 m ²		
H 1489	2352 m ²		
H 1491	1827 m ²		
H 1493	262 m ²		
H 1494	1833 m ²		
H 1496	99 m ²		
H 1498	38 m ²		
H 1500	13 m ²		
H 1513	9633 m ²		
ZE 13	1450 m ²		
ZE 296	20 048 m ²		
ZE 298	16 615 m ²		
ZE 339	9223 m ²		
ZH 188	29 650 m ²		
ZH 13	21 350 m ²		
ZE 18	6120 m ²		

PLAN DE SITUATION



PLAN PARCELLAIRE





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES
PUBLIQUES
SERVICE des DOMAINES
3 rue Pierre LABACHOT
CS 12222
16022 ANGOULEME CEDEX

ANGOULEME, le 10 août 2017

Monsieur le Président
de Grand Angoulême
service Développement économique
25 Bd Beysson bey
16000 ANGOULEME

Affaire suivie par Valéry VIORNEY
Valery.viorney@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 05 45-94-37-04 ☒ 05-45-94-37-01

Référence : Evaluation 2017-287V0319

Monsieur le Président

En début d'année, je vous ai adressé un message vous informant du rehaussement des seuils de consultation du Domaine en matière de projets d'acquisition et de prise à bail, et de la publication de la charte de l'évaluation du Domaine (<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/domaine-au-service-des-collectivites-locales>).

Cette charte, élaborée en concertation avec l'Association des maires de France (AMF), a pour objectif de formaliser une nouvelle démarche qualitative et partenariale entre l'État et ses consultants.

Dans le prolongement de cette évolution, je vous informe de la réorganisation des services d'évaluation domaniale de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Désormais, la mission d'évaluation sera confiée à cinquante-neuf pôles d'évaluation domaniale (PED) localisés dans les directions régionales et certaines directions départementales des finances publiques .

Cette réforme se traduit par la constitution d'équipes d'évaluateurs du Domaine suffisamment dimensionnées pour permettre leur spécialisation et le renforcement de leur expertise.

En conséquence, à compter du 1^{er} septembre 2017, votre interlocuteur sera le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale de la Charente-Maritime situé 24 avenue de Fretilly, BP 40587, 17021 La Rochelle Cedex.

Afin de faciliter les liaisons avec votre pôle, je vous invite à adresser vos demandes dématérialisées d'évaluation à l'adresse suivante : ddfip17.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr.

A compter du 1^{er} septembre, l'adresse sera la suivante : ddfip17.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Votre demande d'évaluation transmise le 09 août 2017 concernant un ensemble de terrains sur la section H de la commune de Rouillet Saint Estephe (cession d'une ancienne carrière pour réalisation d'un parc d'activité sur une surface d'environ 278 000 m²) qui ne pourra être traitée au niveau local, sera prochainement transmise à ce pôle d'évaluation.



Pour vous aider dans vos démarches, un formulaire de saisine et sa notice sont à votre disposition sur le site [collectivites.locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr) (<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/domaine-au-service-des-collectivites-locales>).

Cette nouvelle organisation permettra de garantir un service de qualité sur l'ensemble du territoire, dans le respect des engagements contenus dans la charte de l'évaluation du Domaine publiée sur le même site, qui formalise une nouvelle démarche qualitative et partenariale entre l'État et ses consultants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Départementale
des Finances Publiques
M. J. Guichandut

Marie-José GUICHANDUT